

Royaume du Maroc
Ministère de l'Emploi et des
Affaires Sociales



المملكة المغربية
+oXIIΛΣ+ | IIΓoY0ΣΘ
وزارة التشغيل والشؤون الاجتماعية
+oΓoΠoΘ+ | 80Π80Σ Λ
+YοΠ0ΣΠΣΙ +ΣΙoΓ8ΙΣΙ

INSERTION PROFESSIONNELLE ET EMPLOYABILITE DES BENEFICIAIRES DES PROGRAMMES ACTIFS DE L'EMPLOI

JUIN 2016



I. Contexte : Situation du marché de l'emploi au 1^{er} trimestre 2016

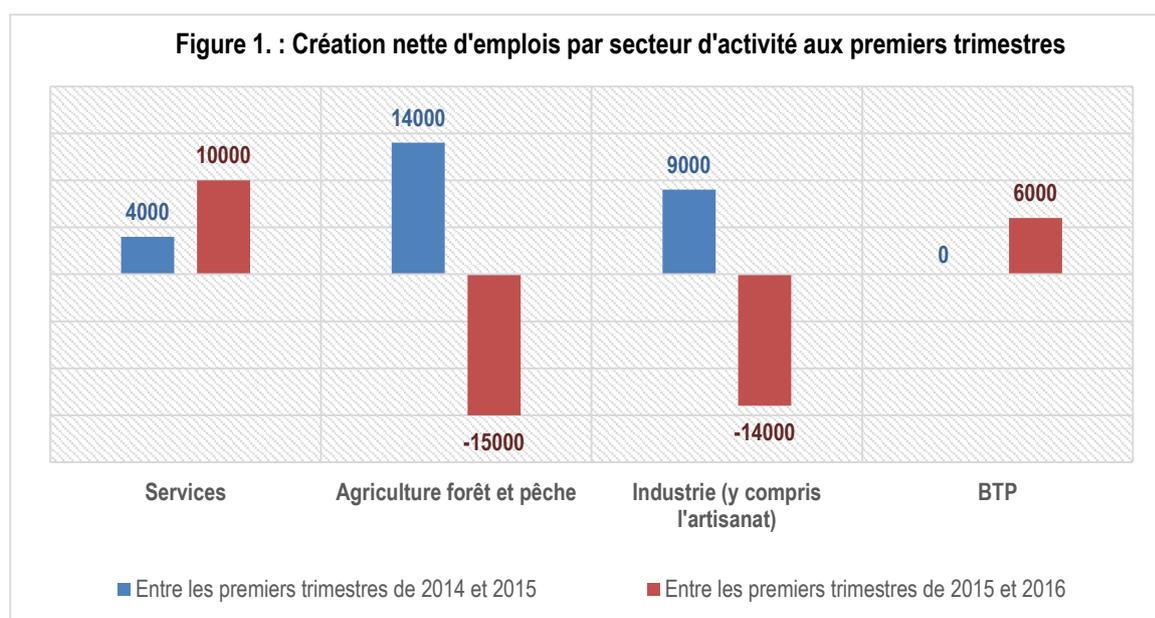
1. Offre de travail

Au premier trimestre 2016, l'offre global du travail (population active âgée de 15 ans et plus) a stagné autour de 11.669.000 actifs au niveau national, dont plus d'un quart sont des femmes. Le taux d'activité s'est replié de 0,7 point de pourcentage, pour s'établir à 46,3% au premier trimestre de 2016, contre 47% au cours de la même période de l'année précédente.

2. Création nette d'emplois

Durant la même période, l'économie marocaine a perdu 13.000 emplois (résultat d'une perte nette de 28.000 emplois en milieu rural et création nette de 15.000 emplois en milieu urbain), contre une création annuelle moyenne de 71.000 emplois au cours des trois dernières années. Ces pertes d'emplois s'expliquent principalement par l'impact des conditions climatiques moins favorables sur l'actuelle campagne agricole. Les pertes d'emplois ont concerné aussi bien les emplois rémunérés (-7.000 emplois) que les emplois non rémunérés (-6.000 emplois).

Sur le plan sectoriel, des pertes d'emplois sont enregistrées dans les secteurs de l'agriculture, forêt et pêche et de l'industrie, avec respectivement 15.000 et 14.000 emplois. En revanche, le secteur des services et celui du BTP ont contribué de manière positive à la création de l'emploi au cours de cette période avec, respectivement, 10.000 et 6.000 emplois créés (contre une création de 4.000 emplois dans les services et une stagnation dans le BTP l'année précédente).

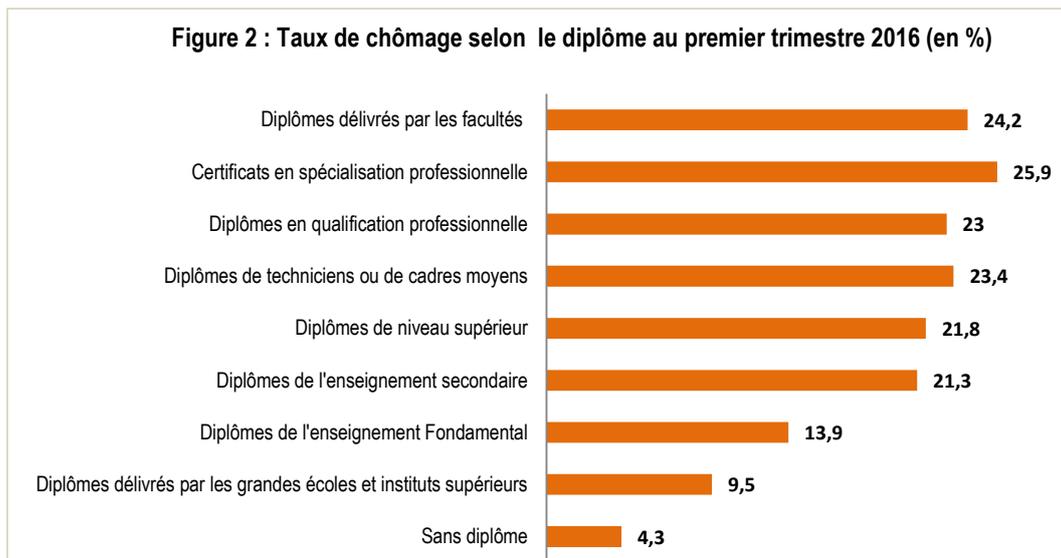


Source : Elaboration OMT sur la base des données du HCP.

3. Niveau et caractéristiques du chômage

La population en chômage est estimée à 1.169.000 chômeurs au premier trimestre de 2016, soit 12.000 chômeurs supplémentaires (+22.000 dans les villes et -10.000 dans les zones rurales) par rapport au même trimestre de 2015. Ce volume de chômage correspond à un taux de chômage de 10% (14,6% dans les villes et 4,5% dans les zones rurales), en quasi-stagnation par rapport à l'année précédente (9,9%). Il est à noter que le taux de chômage reste relativement élevé dans les zones urbaines (14,6%), parmi les jeunes âgés de 15-24 ans (23,0%) et les diplômés (17,5%), particulièrement les lauréats des facultés (24,2%).

Figure 2 : Taux de chômage selon le diplôme au premier trimestre 2016 (en %)



Source : ENE - HCP

Pour remédier au chômage des jeunes diplômés, le gouvernement poursuit la mise en œuvre des programmes actifs de promotion de l'emploi, notamment "Idmaj", "Tahfiz", "Taehil" et "Auto-emploi". Ces programmes, ayant pour objectif la promotion de l'emploi salarié des chercheurs d'emploi, l'amélioration de leur employabilité et la promotion de l'auto-emploi, font l'objet de suivi et d'évaluation en vue d'améliorer leur efficacité et leur performance.

S'inscrivant dans la programmation triennale du manuel de suivi-évaluation, la présente note fournit des indicateurs de réalisations et de résultats, en mettant à contribution les données de l'ANAPEC relatives aux bénéficiaires desdits programmes et en recourant à des outils appropriés, notamment l'appariement des fichiers des bénéficiaires de ces programmes (ANAPEC) et du fichier de déclarations de salaires à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), la réalisation d'études sur les parcours d'insertion des bénéficiaires de ces programmes, etc. Ces indicateurs permettent d'apporter un éclairage sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires desdits programmes.

II. Indicateurs de réalisation des programmes de promotion de l'emploi

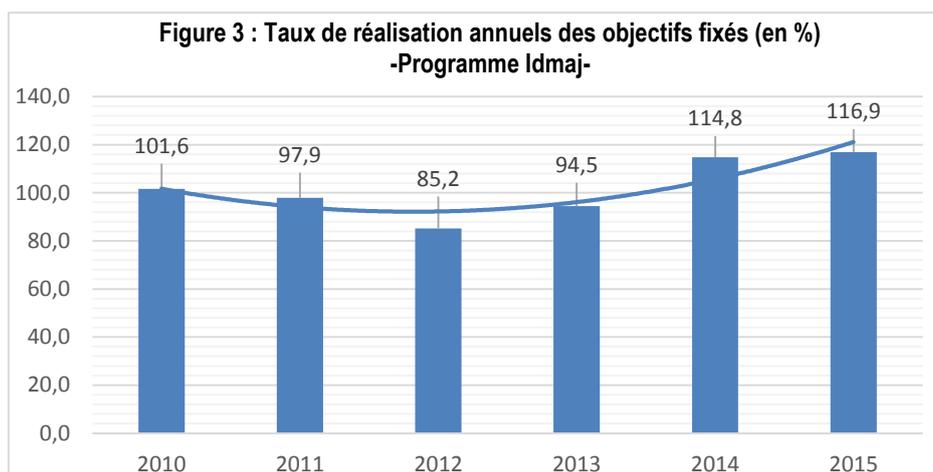
Le bilan de réalisations des programmes actifs de l'emploi mis en œuvre par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), durant les quatre premiers mois de l'année 2016, se résume comme suit :

1. Programme IDMAJ

Au titre des quatre premiers mois de 2016, le programme « IDMAJ »¹ a permis l'insertion de 24.355 jeunes, dont 1.579 dans le cadre du placement à l'international, soit 37,5% de l'objectif des réalisations assignées au titre de l'année 2016.

Force est de rappeler que depuis son démarrage en 2006, ce programme a permis l'insertion de plus de 557.000 jeunes chercheurs d'emplois diplômés (soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,8%). Ainsi, Le taux global de réalisation au titre dudit programme, a atteint près de 104,4%. Néanmoins, le rythme d'évolution du nombre de bénéficiaires Idmaj entre 2011 et 2013, a baissé, vu que cette période a été marquée par une conjoncture défavorable à la création d'emplois, les insertions se sont repliées de 1,7% en moyenne au cours de cette période, contre un taux d'accroissement annuel moyen de 12,3% entre 2006 et 2011 et de 11,3% en 2015.

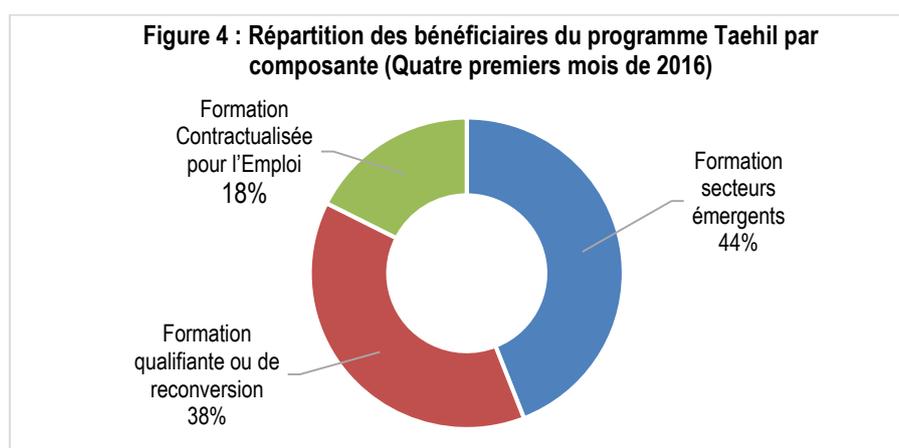
¹ Le programme Idmaj a pour objectif de permettre aux jeunes chercheurs d'emploi d'acquérir une première expérience en entreprise.



Source : Elaboration OMT sur la base des données ANAPEC

2. Programme TAEHIL

Au cours des quatre premiers mois de 2016, le programme Taehil² a bénéficié à 5327 chercheurs d'emploi. Par composante, les actions de formation ont bénéficié à 2044 chercheurs d'emplois dans le cadre de la Formation qualifiante ou de reconversion, 936 personnes dans le cadre de la formation contractualisée pour l'emploi et 2347 personnes dans le cadre de la formation au profit des secteurs émergents.



Source : Elaboration OMT sur la base des données ANAPEC

Il y a lieu de signaler que depuis son démarrage, ce programme a bénéficié à plus de 144.300 chercheurs d'emploi, soit un taux d'accroissement annuel moyen de près de 6%. En 2015, la répartition des bénéficiaires par type de formation, fait ressortir que près de 6 personnes sur 10 ont bénéficié des actions de formation dans le cadre de la FSE, 12,8% dans le cadre de la FQR, 14% pour les formations à la carte et 14,2% dans le cadre de partenariat national et régional.

3. Programme Auto-Emploi

Depuis son démarrage, le programme Auto-emploi³ a permis la création de 7260 entreprises ayant généré ainsi plus de 18.400 emplois directs, soit près de 2,5 emplois générés en moyenne par projet.

² Le programme Taehil vise à améliorer l'employabilité des chercheurs d'emploi par l'acquisition des compétences professionnelles pour occuper des postes d'emploi dûment identifiés ou potentiels et ce, à travers trois dispositifs de formation : i) la formation contractualisée pour l'emploi (FCE), ii) la formation qualifiante ou de reconversion (FQR) et iii) la formation d'appui aux secteurs émergents (FSE).

³ Le programme « Auto-emploi » a pour objectif l'appui à la création des Très Petites Entreprises (TPE). Il constitue une mesure stratégique pour l'insertion dans la vie active et la création d'emplois. La mise en œuvre de ce programme implique plusieurs intervenants publics et privés, en l'occurrence les chambres de commerce, d'industrie et de services, l'OFPPPT, les associations de micro crédit, les cabinets privés et les établissements de formation.

Au titre des quatre premiers mois de l'année 2016, 108 entreprises ont été créées dans le cadre du programme, dont 102 sont des TPE, 5 activités individuelles et une coopérative. Le nombre d'emplois générés par ces entreprises créées a atteint 126 emplois. Durant la même période 679 candidats ont été accompagnés ou en cours d'accompagnement par les guichets ANAPEC dédiés à l'auto-emploi.

4. Programme TAHFIZ

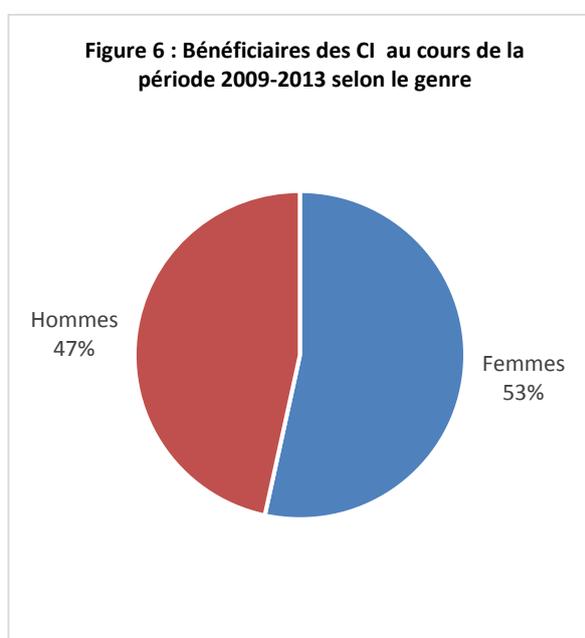
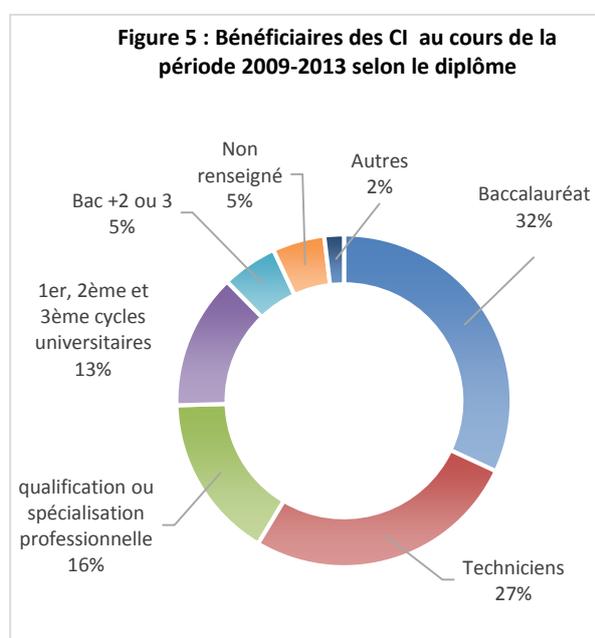
Le programme « Tahfiz » a pour objectif de promouvoir l'emploi en mettant en place des mesures incitatives⁴ au profit des entreprises créées durant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 et des associations qui embauchent les demandeurs d'emploi dans le cadre des contrats de travail à durée indéterminée.

Depuis la mise en œuvre de ce programme à fin avril 2016, 632 protocoles de bénéfice du programme « TAHFIZ » sont instruits par les employeurs à partir du portail de l'ANAPEC, dont 450 protocoles ont été déposés et validés au niveau de l'ANAPEC.

III. Indicateurs de résultats : Insertion des bénéficiaires du Contrat d'insertion (CI)

1. Caractéristiques des bénéficiaires du CI

Les travaux d'appariement des fichiers des bénéficiaires du CI et du fichier de déclarations de salaires à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui sont réalisés en 2016, permettent de renseigner sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de CI dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie. Ces travaux ont porté sur 176.245 bénéficiaires de contrats d'insertion au cours de la période 2009-2013, dont plus de la moitié sont des femmes (53%), près d'un tiers (32%) sont des bacheliers, 27% sont des techniciens, 16% ayant des diplômes de qualification ou spécialisation professionnelle et plus de 13% ayant des diplômes universitaires.



Source : Elaboré par l'OMT sur la base de l'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

⁴ La prise en charge par l'Etat, des coûts relatifs à la part de l'employeur au titre des cotisations dues à la CNSS pour une durée de vingt-quatre (24) mois et dans la limite de 5 salaires et de la Taxe de Formation Professionnelle. Le salaire mensuel brut plafonné à 10.000 DH étant exonérés de l'IR pour la même durée et les mêmes conditions.

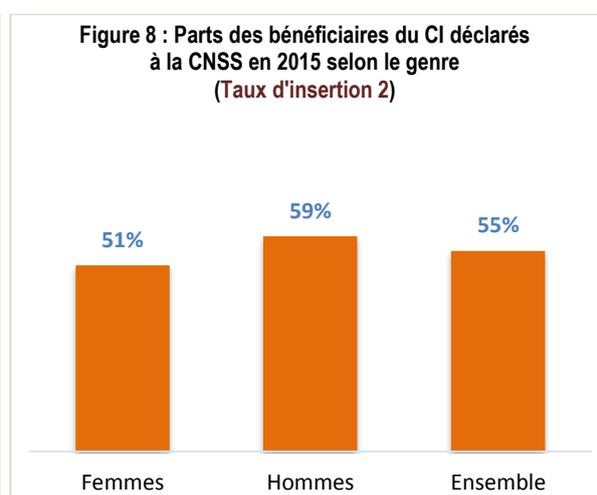
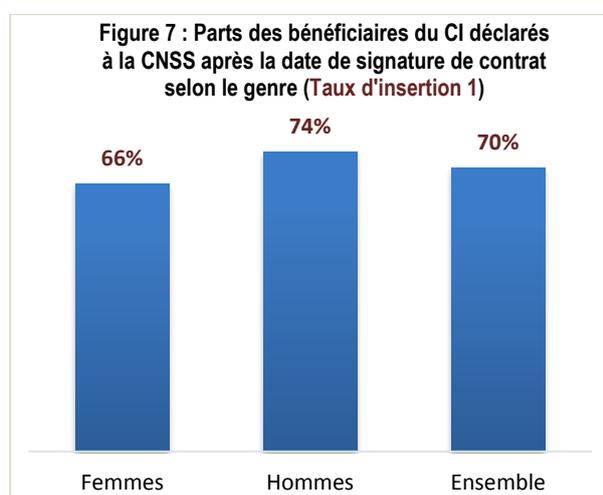
2. Taux d'insertion des bénéficiaires du CI

L'indicateur « Taux d'insertion » est mesuré à des échéances différentes par rapport à la date de la dernière déclaration des bénéficiaires du CI à la CNSS :

- **Taux d'insertion 1** : C'est la proportion des bénéficiaires du CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée au cours de la période allant de la date de signature du contrat CI jusqu'à fin 2015.
- **Taux d'insertion 2** : c'est la proportion des bénéficiaires du CI dont la dernière déclaration à la CNSS s'est effectuée en 2015.

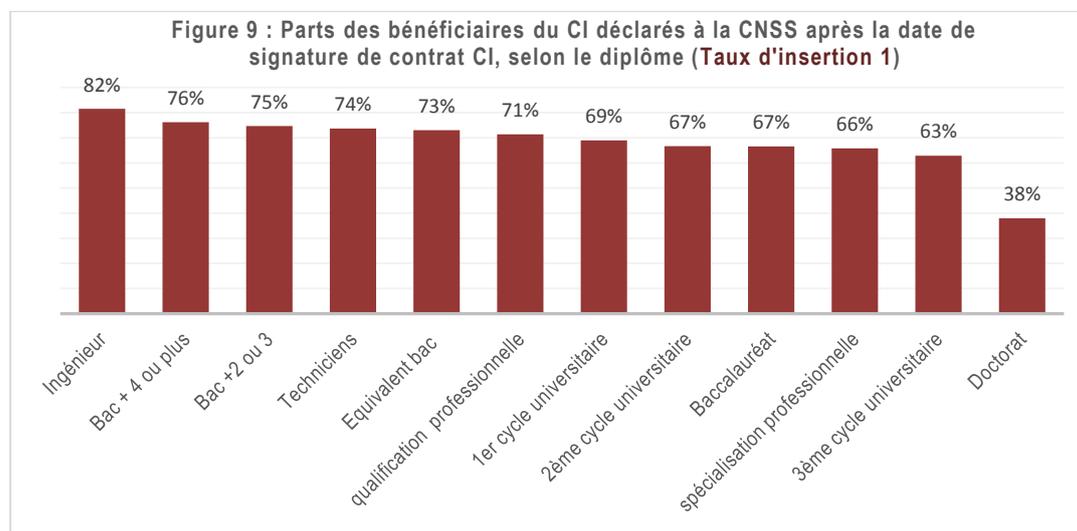
L'analyse des résultats des travaux d'appariement réalisés fait ressortir que 70% des bénéficiaires d'un contrat d'insertion au cours de la période 2009 – 2013, sont déclarés à la CNSS après la date de signature du contrat (taux d'insertion 1) et 55% sont déclarés à la CNSS en 2015 (taux d'insertion 2).

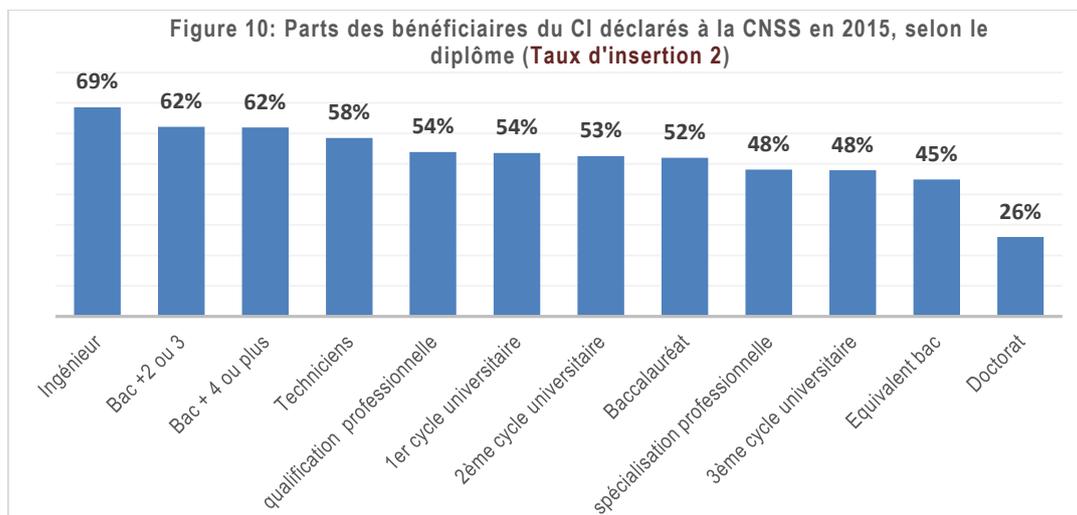
L'analyse selon le genre révèle que l'insertion professionnelle des bénéficiaires du contrats d'insertion est plus favorable aux hommes qu'aux femmes. En effet, aussi bien le taux d'insertion 1 que le taux d'insertion 2 est plus élevé chez les hommes (respectivement 74% et 59%) que chez les femmes (66% et 51%).



Source : Elaboré par l'OMT sur la base de l'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

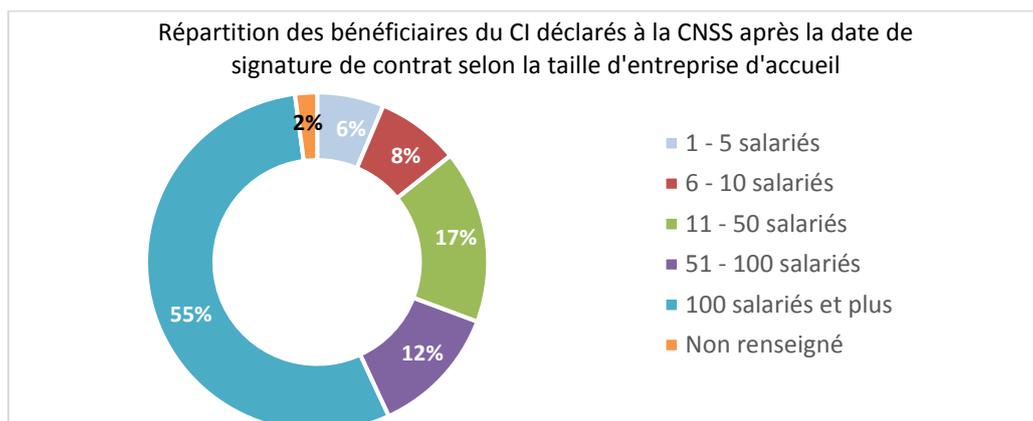
Par diplôme, les titulaires du diplôme d'ingénieur, les techniciens et les titulaires d'un bac+2 ou plus ont vraisemblablement plus de chance d'être insérés dans un emploi déclaré dans le secteur formel de l'économie que les autres diplômés (diplômés universitaires et diplômés de la formation professionnelle, particulièrement ceux titulaires des certificats en spécialisation professionnelle).





Source : Elaboré par l'OMT sur la base de l'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2016).

L'analyse de l'insertion par taille d'entreprise d'accueil des bénéficiaires du CI au cours de la période 2009-2013 déclarés à la CNSS après la signature de contrat, montre que plus de la moitié (55%) des bénéficiaires sont insérés dans les grandes entreprises (100 salariés et plus), 29% dans les petites et moyennes entreprises (entre 11 et 100 salariés). En revanche les micros entreprises (de 1 à 10 salariés) n'en font vraisemblablement pas recours de manière substantielle puisque leur part ne dépasse 14% de l'ensemble des bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS après la date de signature de contrat.



Selon le secteur d'activité, force est de constater que plus de la moitié (55%) des bénéficiaires du CI déclarés à la CNSS après la signature de contrat sont occupés dans deux secteurs d'activité : l'industrie manufacturière (36%) et les activités des services administratifs et de soutien (19%). Ils sont suivis par le commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (8%), les activités financières et d'assurance (8%), l'enseignement (6%), les transports et entreposage (6%) et l'hébergement et restauration (5%). Les autres secteurs ont enregistré des parts relativement faibles (entre 2% et 3%).

